

20 mai 2022 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 20 mai 2022

Compensation SNCB pour la non-augmentation des tarifs

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à un subside accordé à la SNCB pour compenser la non-augmentation des tarifs.

La proposition d'augmenter le prix des billets à partir de juillet 2022 n'a pas été mise en œuvre l'année dernière. Pour compenser l'impact financier de cette décision pour la SNCB, ce projet d'arrêté royal prévoit une subvention de 13 millions d'euros en 2022 et de 9 millions d'euros en 2023. Cette intervention vise par la même occasion à motiver la population à choisir des moyens de transport plus respectueux de l'environnement en cette période de hausse des prix des carburants.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB – Subside à la SNCB pour compenser l'impact financier de la non-augmentation des tarifs en juillet 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be